

Notre métier est de mettre en rapport les propriétaires avec leurs futurs locataires. A cet effet, nous assurons :

- Le conseil, la recherche et l'assistance
- Un choix sélectif des locataires
- Dans le cadre de la gestion, la prise en charge globale de la location - établissement des contrats - états des lieux - gestion et règlement des loyers - accueil personnalisé et permanent - ménage et entretien technique

Avantages

- Vous bénéficiez d'une sécurité, tous les aspects relatifs à la location sont pris en charge par nos soins
- D'une rentabilité financière
- D'une fiscalité avantageuse

PROPRIETAIRE OU BAILLEUR

Location vide ou meublée - honoraires à la charge du propriétaire selon Loi Alur

Honoraires de recherche de locataire, d'entremise, de négociation, de visite, de constitution de dossier, rédaction de bail et réalisation de l'état des lieux, pour tout appartement sont à la charge des propriétaires

Dispositions obligatoires prévues par la loi Alur 2014-366 du 24 mars 2014.

- Assurance responsabilité civile : chaque propriétaire occupant ou non occupant est tenu de s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il doit répondre.
- Détecteur de fumé : tout appartement vide ou meublé doit être équipé d'un détecteur de fumé aux normes européennes CE NF EN 14604 avant le 8 mars 2015 Services associés pour optimiser vos revenus
 - Nous proposons une recherche d'appartement pour location
 - Une assistance technique à l'aménagement
 - Une décoration intérieure appropriée à la location
 - N'hésitez pas à nous contacter une solution adaptée à vos besoins vous sera proposée.

Home staging

- Selon votre demande et vos choix, afin de faciliter la location ou la vente de vos biens

- Nous vous conseillons en matière de rénovation , de décoration et d'ameublement
- Assurons le suivi des chantiers
- [Nos réalisations](#)

[Plus de détails...](#)